

AGENCE  
**ERASMUS+**  
FRANCE - EDUCATION & FORMATION

UNE AGENCE  
AU SERVICE DU  
PROGRAMME STARS  
DE L'EUROPE !

AGENCE.ERASMUSPLUS.FR

APPRENTIS  
SCOLAIRES  
ÉTUDIANTS  
FORMATEURS  
ADULTES

**L'accréditation**  
(Action Clé 120)  
**AP 2021**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Erasmus+

CC BY NC ND

Bienvenue à toutes et à tous à ce webinaire dédié à l'accréditation. L'objectif est de vous faire découvrir cette nouvelle action du programme Erasmus+ 2021-2027 et de vous accompagner dans la rédaction de votre candidature.

Comme nous allons le voir dans ce webinaire, l'accréditation offre de nombreux avantages pour obtenir des financements pour vos mobilités.

Il est encore temps, vous avez jusqu'au 19 octobre pour l'appel à proposition 2021 ; et vous allez voir, vous aurez tout à y gagner !

Le power point commenté de ce webinaire sera disponible sur le site de l'Agence <https://agence.erasmusplus.fr/> sur la page dédiée au webinaire prêts pour Erasmus+.

Vous y trouverez des informations plus détaillées que celles présentées dans cette vidéo.

Les secteurs éducatifs de l'Enseignement et de la Formation Professionnels, de l'Enseignement scolaire et de l'Education sont Adultes sont concernés par cette action.

(Le secteur de l'Enseignement supérieur n'est pas concerné par l'accréditation mais par la charte ECHE.)

## Le contenu de ce document est sous licence Creative Commons Attribution 4,0 International.



BY: Le document peut être librement utilisé, à la condition de nous l'attribuer en citant notre nom.

NC: Ce document est restreint aux utilisations non commerciales.

SA: L'agence Erasmus+ France / Education Formation autorise les modifications aux documents. Dans le cas où vous effectuez une transformation ou une création à partir de ce document, vous devez diffuser le document modifié dans les mêmes conditions, la même licence avec laquelle le document original a été diffusé.



Nous vous informons que nos enregistrements et l'ensemble de nos supports d'animation sont disponibles, protégés sous Licences Creative Commons et soumis à des conditions d'utilisation.

## Plan de la vidéo

- Présentation de l'accréditation
- Le formulaire pas à pas
- Modalités techniques
- Calendrier et ressources



ERASMUS+ 2021-2027 — 08.10.20



Nous allons débiter la vidéo en situant cette action dans le programme Erasmus+, puis présenter ses caractéristiques, ses possibilités, ses avantages.

Rapidement nous irons directement dans le formulaire de candidature afin de le parcourir rubrique par rubrique pour optimiser vos chances de réussite.

Nous verrons également des modalités techniques et nous terminerons par une rubrique « calendrier et ressources » pour vous aider et vous accompagner dans la démarche.



## L'accréditation : présentation

APPRENTIS  
SCOLAIRES  
ETUDIANTS  
FORMATEURS  
ADULTES

  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 Erasmus+



 ERASMUS+  
PROGRAMME D'ÉCHANGE EUROPÉEN

## En préambule...

**MON PROJET ERASMUS+**

ERASMUS+ LA MOBILITÉ LES PARTENARIATS RÉSULTATS POUR VOUS AIDER

Accusé de réception des candidatures - difficultés techniques

**MonProjetErasmus+**

MonProjetErasmus+ apporte toutes les informations nécessaires pour déposer une demande de subvention Erasmus+ 2021-2027 pour un projet de mobilité ou un partenariat.

Vous trouverez ci-dessous les modalités pour déposer votre candidature par type de subvention, ainsi que les conseils pour une candidature de qualité.

Déjà bénéficiaire d'une subvention ? MonProjetErasmus+ vous suit tout au long de votre projet à travers les conseils et documents ressources accessibles sur la fiche bénéficiaire Erasmus+ correspondante.

Qu'est-ce qu'Erasmus+ ?

Vous voulez monter un projet Erasmus+ ?

Vous êtes porteur de projet Erasmus+ ?

**Actualités**

**Portail pour les candidats et bénéficiaires**

Un accès simplifié pour les candidats et bénéficiaires

La Commission européenne met à disposition des candidats et...

Lire la suite...

**Guide 2021 du programme Erasmus+ - publication au BOEN**

L'appel à propositions 2021 est ouvert - Publication au BOEN le 22/04

CC BY-NC-SA

ERASMUS+ PROGRAMME EUROPEEN

Pour vous lancer, 2 incontournables à s'approprier :

- Le site MonProjetErasmus+ (et notamment l'onglet MOBILITE pour cette action)
- Le guide du programme 2021-27 ainsi que la publication du 22 avril 2021 au BOEN, tous deux disponibles sur le site MPE+

SITE : <https://monprojet.erasmusplus.fr/>

GUIDE DU PROGRAMME : [https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/default/files/2021-erasmusplus-programme-guide\\_v2\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/default/files/2021-erasmusplus-programme-guide_v2_fr.pdf)

BOEN : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo16/MENC2111645N.htm>

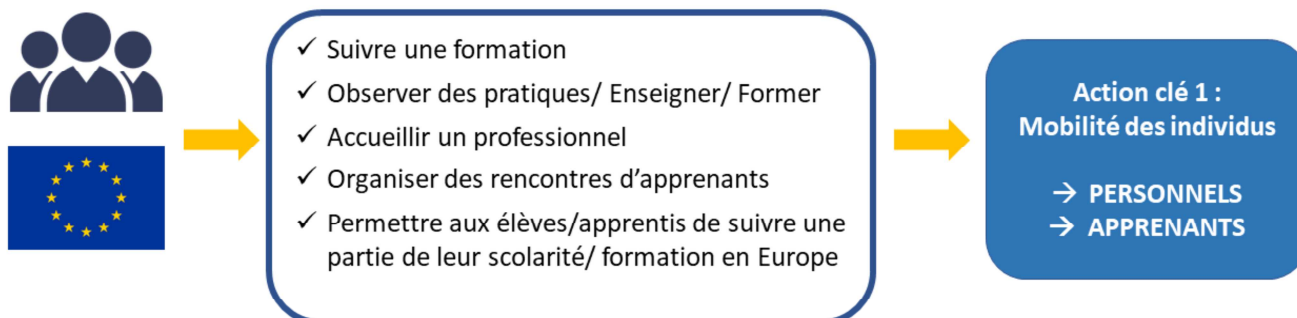


Le programme est découpé en secteurs éducatifs, au nombre de 6 que sont : l'éducation des adultes, l'enseignement scolaire, l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur, le volet jeunesse et sport.

Le programme se décline en 3 actions clés : la mobilité des individus à des fins d'apprentissage, les partenariats et le soutien à la réforme des politiques publiques.

Aujourd'hui, nous nous focalisons sur l'action clé 1 « mobilité des individus » pour les 3 secteurs en bleu marine : Education des Adultes (EA), enseignement scolaire (SCO), enseignement et formation professionnels (EFP).

## La mobilité des individus dans le programme Erasmus +



Qu'est ce qu'on entend par mobilité dans le programme Erasmus +?

Si votre projet est de:

- permettre à vos **personnels de monter en compétences** en suivant des formations en Europe, en observant des pratiques chez des collègues européens, voire partir enseigner ou former dans sa spécialité à l'étranger
- **D'accueillir un professionnel** européen pour dispenser une formation ou une conférence, ou simplement observer des pratiques de votre structure dans le cadre de sa formation initiale ou continue,
- Si vous souhaitez permettre à vos **apprentis, à vos élèves, aux adultes que vous accompagnez** de bouger en Europe pour rencontrer des pairs, travailler autour d'une thématique, se former, faire un stage, suivre une partie de leur scolarité en Europe,

Alors vous devez bien candidater dans l'action-clé 1 : la mobilité des individus à des fins d'apprentissage.

Une remarque : chez Erasmus on distingue 2 catégories de participants LES APPRENANTS/LES PERSONNELS qui sont valables pour les 3 secteurs : EFP, SCO et EA

Il est important de le souligner dès à présent car les activités éligibles sont spécifiques à ces 2 catégories.

Exemples :

- Une association de quartier propose des cours d'alphabétisation. Même si les personnes qui bénéficient des cours sont des adultes, ils sont considérés comme **APPRENANTS** du secteur éducation des adultes.
- Des enseignants qui partent se former en Europe, en langue ou sur des thématiques diverses, demeurent des **PERSONNELS** du secteur SCOLAIRE/EFP même s'ils sont dans une situation d'apprentissage lors de la mobilité.

## Qui peut en bénéficier?

### ENSEIGNEMENT SCOLAIRE



Elèves et personnels  
des établissements  
scolaires

Petite enfance,  
primaire, collège, lycée  
général et  
technologique

### ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS



Apprenants et  
personnels des  
lycées  
professionnels,  
EREA, CFA, CMQ  
Ecole de la 2<sup>ème</sup>  
chance  
Etc.

### EDUCATION DES ADULTES



Usagers et  
personnels des  
structures actives  
dans le champ de  
l'action sociale, de  
l'ESS, de  
l'éducation  
générale et  
populaire



Actions européennes



Qui peut bénéficier des mobilités de l'action clé 1?

Débutons par le secteur de l'enseignement scolaire: ce sont principalement les élèves et les personnels des établissements scolaires, de la petite enfance, primaire, collège, lycée général et technologique publics et privés sous contrat.

Le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels concerne les apprenants et personnels de lycées professionnels, les CFA, les EREA, les campus des métiers et des qualifications, les écoles de la 2<sup>ème</sup> chance par exemple.

Enfin, tous les usagers et personnels des structures actives dans le champ de l'action sociale, de l'ESS, de l'éducation générale et populaire relèvent de l'éducation des adultes.

Différents types de structures étant éligibles selon les secteurs comme les collectivités territoriales ou les entreprises par exemple, nous vous invitons à consulter la liste des publics et structures éligibles dans la note de service parue au BOEN : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo16/MENC2111645N.htm>



## L'action-clé 1 : 2 modalités d'accès



2 possibilités pour accéder à cette action clé 1 mobilité des individus : soit en déposant un projet de mobilité de courte durée, soit en déposant une accréditation à titre individuel ou en tant que coordinateur d'un consortium.

## L'accréditation : nouveau ticket d'entrée pour la mobilité



Cette accréditation est comme une « carte de membre » ou un « ticket d'entrée ».  
Elle a pour objectif de faciliter la participation des organismes à l'action clé 1 du programme E+ et l'accès aux financements pour la mobilité des apprenants et des personnels  
Elle est accessible à tous : elle s'adresse aussi bien aux organismes nouveaux qu'à ceux qui sont expérimentés dans le programme E+, et concerne des organismes de toute taille: petites ou grosses structures cette modalité est faite pour tous.

## Les avantages de l'accréditation



**Simplification administrative**



**Financement stable et garanti**



**Stratégie adaptée à votre organisme**



**Plan Erasmus + évolutif et souple**

Pourquoi déposer sa demande d'accréditation? Nous allons voir ensemble les avantages de cette nouvelle modalité.

### **C'est tout d'abord une véritable simplification administrative :**

L'accréditation Erasmus + facilite les demandes annuelles de financement :

- Une accréditation Erasmus + c'est une seule candidature à déposer qui est valable pour toute la durée du programme et peut être demandée à chaque appel à propositions annuel jusqu'en 2027.
- Vous n'avez pas besoin d'identifier les établissements d'accueil et les partenaires du consortium lors de votre demande d'accréditation.
- En exprimant, une fois pour toutes dans une seule candidature votre stratégie d'ouverture à l'international vous pouvez vous concentrer sur la qualité et les aspects pédagogiques de la mobilité.

### **Grâce à l'accréditation, vous obtiendrez un financement stable et garanti**

Votre organisme peut compter sur le programme pour obtenir un financement pour de nouvelles activités de mobilité chaque année en fonction du budget disponible.

Avoir accès à un financement stable signifie que vous pouvez vous concentrer sur la qualité de vos objectifs et de vos projets à long terme.

### **Avec l'accréditation vous définissez une stratégie d'ouverture à l'international adaptée à votre organisme**

L'accréditation Erasmus vous permet de définir vos propres objectifs et vous offre la liberté de choisir le rythme auquel vous souhaitez évoluer.

### **Enfin, l'accréditation se base sur un plan Erasmus + évolutif et souple**

Vous pouvez faire évoluer votre partenariat (nouveaux partenaires, nouvelles activités) sans avoir à déposer une nouvelle candidature.

À mesure que vous progressez, vous pouvez actualiser votre plan pour qu'il reste adapté à vos besoins.



## Le formulaire pas à pas



- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES



Nous allons maintenant voir ensemble comment est constitué le formulaire pour obtenir l'accréditation et le détailler pas à pas.

## Le formulaire pas à pas



- 1 point d'entrée :  
le **Portail des bénéficiaires et candidats Erasmus + et Corps européen de Solidarité**

- **1 même formulaire** pour les 3 secteurs éducatifs



Le formulaire d'accréditation sera disponible avant l'été. Pour y accéder, un point d'entrée unique : le portail des bénéficiaires et candidats Erasmus +, qui centralise tous les appels ouverts du programme Erasmus+. Le lien vers ce portail sera disponible sur le site Mon projet Erasmus, section « déposer sa candidature ». La candidature se fait en ligne.

Il s'agit du même formulaire pour les 3 secteurs éducatifs : enseignement scolaire, éducation des adultes et enseignement et formation professionnels.

Voici la structure du formulaire : une partie « Présentation » qui regroupe les sections contexte, organisme candidat et infos générales, puis la partie « Plan Erasmus », dans laquelle vous devrez expliquer votre stratégie d'ouverture à l'international à travers les sections « objectifs », « activités », « standards qualité » et « gestion ». Une dernière section est réservée le cas échéant aux annexes que vous pourrez joindre à votre dossier pour étayer ou illustrer des sections de votre formulaire.

# Le formulaire pas à pas

## PRÉSENTATION

Présentation

Contexte

Organisme candidat

Infos générales

10 / 100

Plan Erasmus +

Objectifs

Activités

Standards qualité

Gestion

Annexes

- Préalable : **code OID**
- Choisir : le **secteur** éducatif, **Agence** nationale, **langue** de saisie et **type d'accréditation** (mono ou multi)



Guide 2021 du programme Erasmus+ - publication au BOEN

L'appel à propositions 2021 est ouvert - Publication au BOEN le

22/04

- Présenter s**on** **consortium et ses besoins**
- Participation antérieure au programme Erasmus +

**consortium et ses**



Rentrons en détail dans chacune de ces parties. La première grande partie est la partie « Présentation ». Elle vise à définir le contexte de votre candidature, et présenter l'organisme qui candidate. L'ensemble de cette partie sera évaluée sur le critère de la pertinence et compte pour 10 points sur 100.

Pour le contexte, il faudra choisir le secteur éducatif (SCO, EFP, Adultes), pour cela référez vous à la circulaire du BOEN. Puis l'Agence nationale de dépôt (dans votre cas l'Agence FR01) ainsi que le type d'accréditation (à titre individuel, pour votre seule structure ou en tant que coordonnateur d'un consortium, nous y reviendrons).

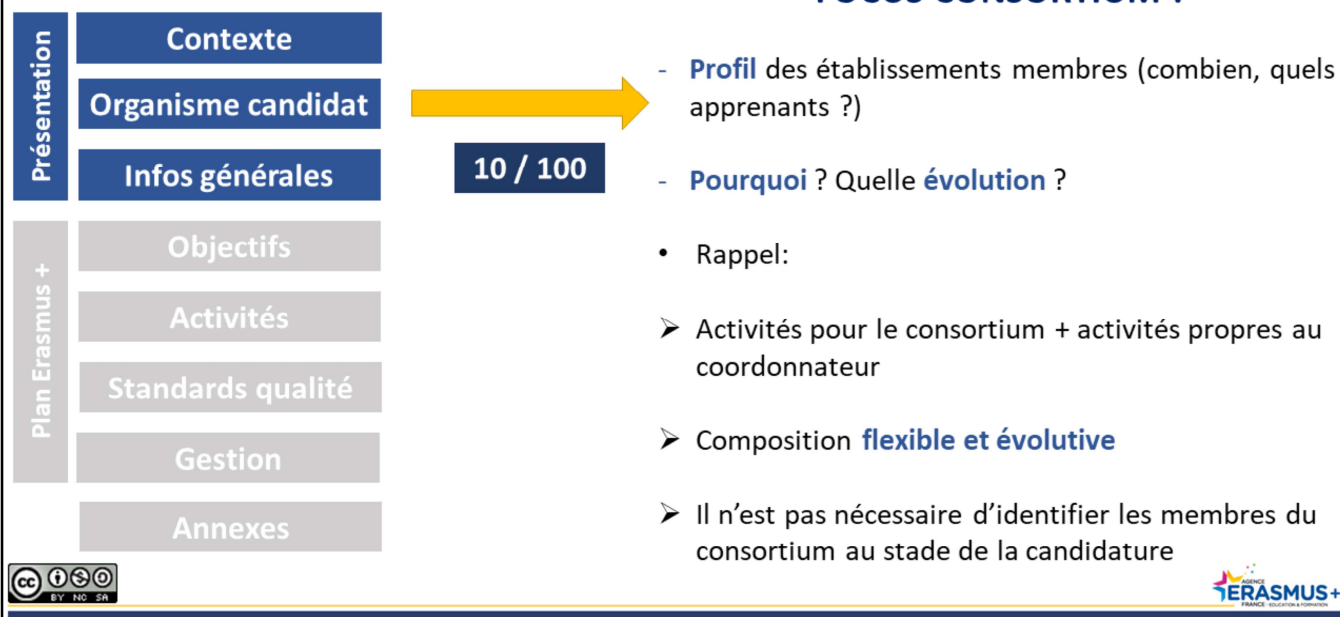
Il faudra ensuite présenter l'organisme candidat. Pour cela, un préalable : le code OID, qui permet l'identification de la structure auprès de la CE. Créer un code OID est indispensable pour pouvoir candidater. Un guide vous explique la procédure dans la rubrique « préparer ma candidature » sur le site Mon projet Erasmus+

Il vous est ensuite demandé de présenter l'expérience sur le secteur : il s'agit de l'expérience de votre structure sur le champ d'action donné (son année de création par exemple), non sur sa participation au programme.

La participation antérieure au programme est à renseigner ensuite : il est vous demandé combien de projets ont été menés dans votre structure et l'impact qu'ils ont eu sur vos personnels et vos bénéficiaires. C'est également en décrivant le fonctionnement de votre structure que vous présenterez un état des lieux et vos besoins: quelle difficultés rencontrez-vous, quels défis souhaitez-vous relever ?

## Le formulaire pas à pas

### FOCUS CONSORTIUM :



Un point sur la candidature en consortium : en cochant dans la première partie « candidature en consortium », des sections spécifiques du formulaire s'ouvrent.

Dans la présentation de l'organisme (cases A, B, C), c'est bien votre structure en tant que coordinateur du consortium qu'il faut présenter.

Pour la présentation de votre consortium, il vous sera demandé le profil des établissements que vous souhaitez intégrer dans votre consortium, les apprenants et personnels concernés et pourquoi.

Les membres du consortium ne sont pas à renseigner au stade de la candidature accréditation. Pour plus de flexibilité, une fois l'accréditation obtenue, vous indiquerez chaque année au moment de la demande de financements quels sont les organismes qui participeront aux activités de mobilité. Votre consortium peut ainsi changer chaque année pour intégrer de nouveaux membres en fonction de vos objectifs.

A noter, il faudra renseigner au moment de la demande de financement les codes OID des structures du consortium : vous pouvez dès à présent conseiller aux structures que vous comptez faire participer de créer leur code OID.

## Le formulaire pas à pas

### LE PLAN ERASMUS +

Présentation

Contexte

Organisme candidat

Infos générales

Plan Erasmus +

Objectifs

Activités

Standards qualité

Gestion

Annexes

90 / 100

« Un plan qui lie les **activités** de mobilité aux **besoins** et aux **objectifs** de votre organisme »

- Une **stratégie** qui détermine les **objectifs** du projet et les décline en **activités**
- Un plan qui répond à **des standards de qualité** sur 4 thématiques
- La **mise en œuvre** de ce plan est déclinée dans la section « Plan Erasmus + **Gestion** »
- **Projection**



### Le plan Erasmus

Comme indiqué précédemment, l'accréditation doit se baser sur une stratégie pluriannuelle d'ouverture à l'international d'une structure. Cela se traduit dans le formulaire par le Plan Erasmus. Il se compose de 4 parties : Objectifs, Activités, Standards de qualité et Gestion.

Ce plan Erasmus doit répondre à la question suivante: « Comment le candidat va utiliser le financement du programme au profit des organismes et de l'ensemble des personnels et des apprenants qu'ils participent ou non à des activités de mobilité? ».

Le plan doit être cohérent et adapté à l'établissement et à sa stratégie globale. Cette stratégie d'établissement se traduit en objectifs qui se déclinent ensuite en activités.

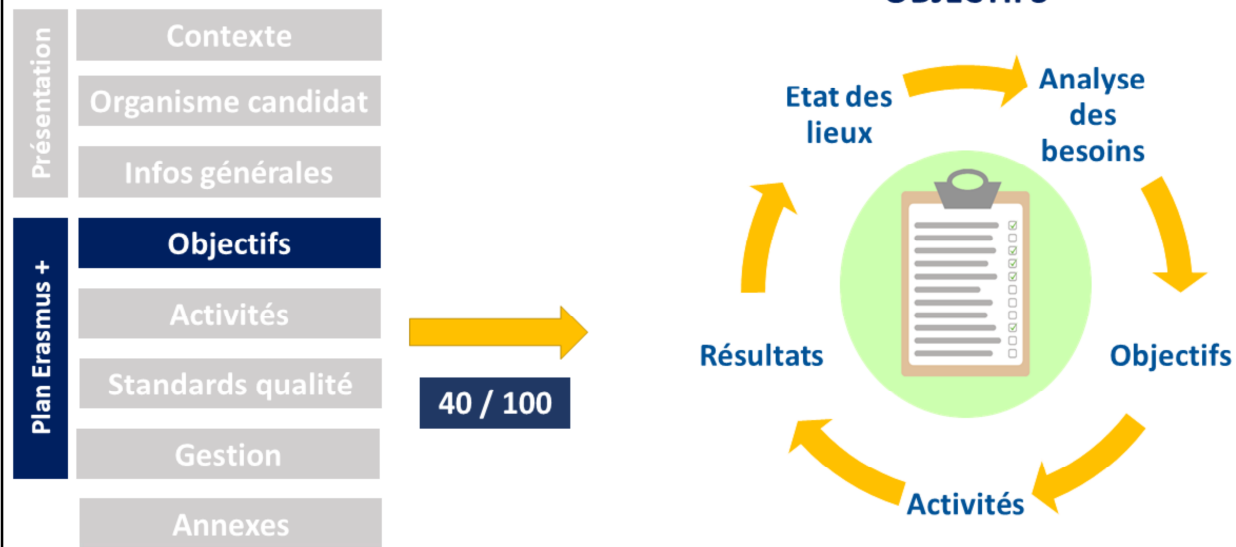
La troisième partie est consacrée aux « standards de qualité »: le candidat s'engage à y adhérer, c'est ce qui garantit la bonne réalisation des activités et le suivi du projet.

Enfin, la dernière section du plan Erasmus, la partie « Gestion », sert à décrire la mise en œuvre du plan : comment seront réparties les tâches de suivi et comment l'équipe du projet mettra en œuvre le déroulement des activités en répondant aux standards de qualité énoncés plus haut.

L'ensemble de la section « Plan Erasmus » est évaluée sur 90/100. Voyons maintenant chacune des parties qui le composent.



## Le formulaire pas à pas

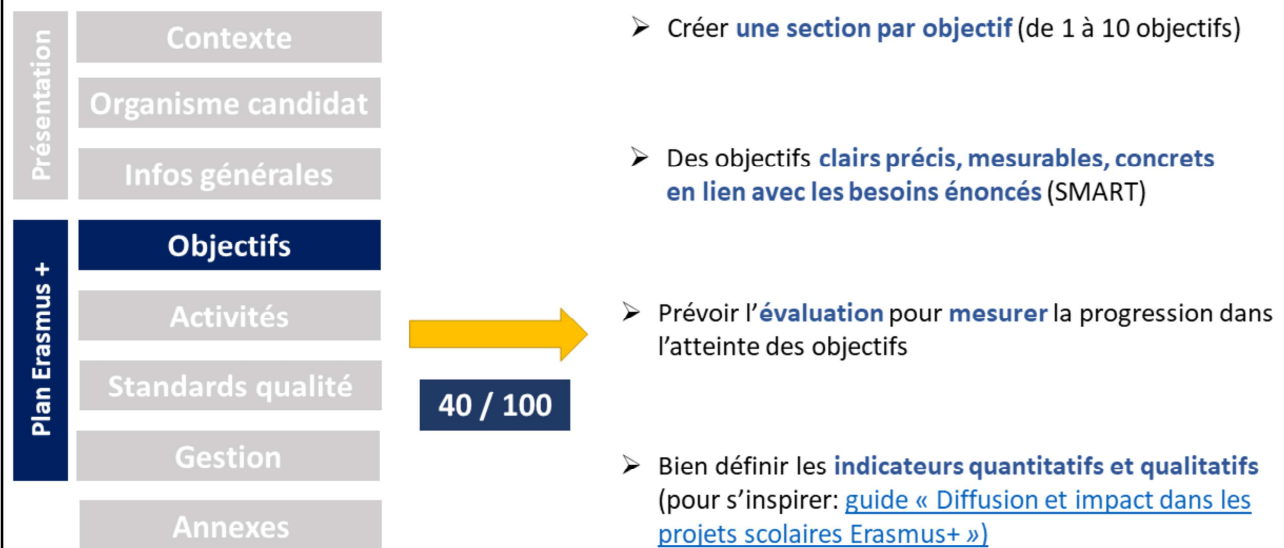


Une partie cruciale du formulaire maintenant à laquelle est dédiée une grosse partie de la note : la partie objectifs, évaluée sur 40 points. C'est dans cette section que vous devez expliquer comment les activités que vous allez mettre en œuvre répondent aux besoins identifiés dans votre structure ou dans votre consortium.

Pour cela, il faut vous baser sur l'analyse fine des besoins que vous avez explicités dans la première partie. En effet, l'analyse constitue le point de départ, qui déterminera les objectifs et les résultats attendus. Les activités prévues (que ce soit la mobilité et/ou les activités de collaboration à distance) seront alors un moyen d'atteindre ces objectifs.

# Le formulaire pas à pas

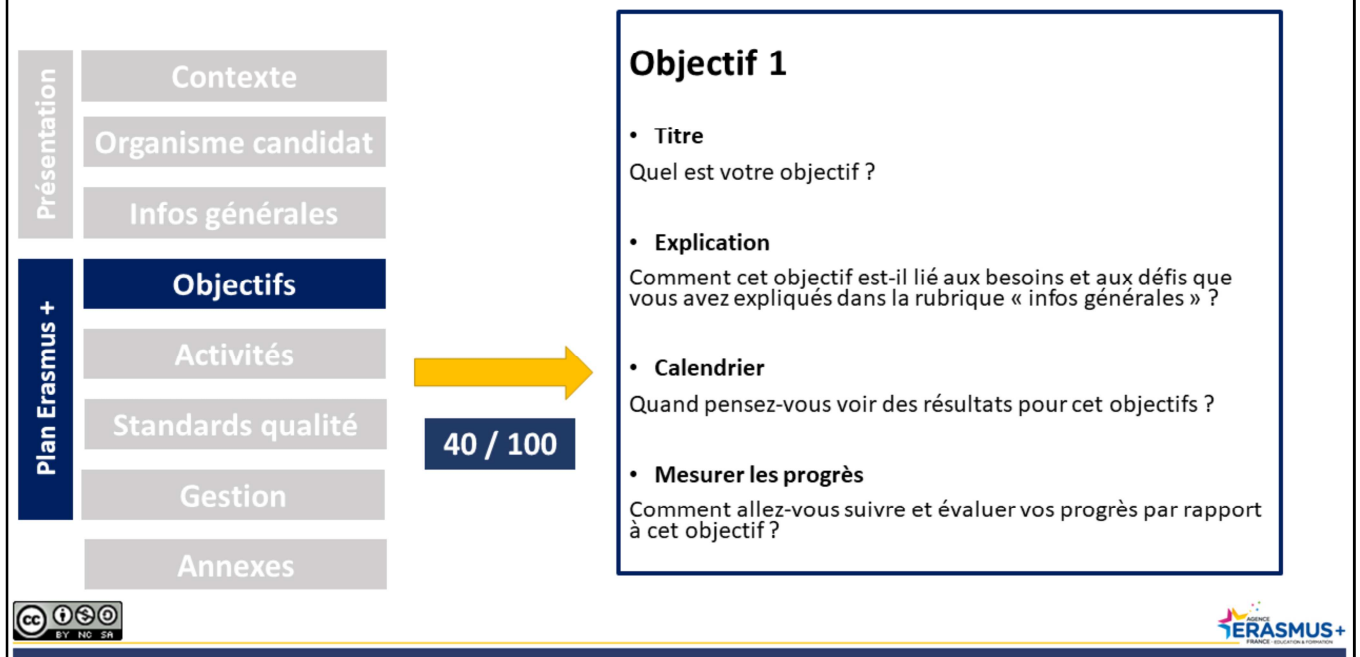
## OBJECTIFS



Vous pouvez créer de 1 à 10 objectifs dans votre Plan Erasmus. Le nombre d'objectifs doit être pertinent et réaliste par rapport à la taille de votre structure et les ambitions du projet.

- Il faudra créer une section par objectif. Pour chaque objectif, il faut renseigner le titre, l'explication (c'est-à-dire comment cet objectif est en lien avec le contexte exposé dans la partie présentation), puis le calendrier : à quelle échéance pensez-vous réaliser cet objectif ? Et enfin la mesure des progrès: quels outils, quels indicateurs vont vous permettre d'évaluer l'atteinte de cet objectif ?
- Ces objectifs doivent être clairs précis, mesurables, concrets et en lien avec les besoins énoncés
- Il faut prévoir l'évaluation pour mesurer la progression dans l'atteinte des objectifs: au fur et à mesure, avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs
- Pour le secteur SCO et EFP, vous pouvez vous inspirer du guide « Diffusion et impact dans les projets scolaires Erasmus+ »): <https://agence.erasmusplus.fr/publications/diffusion-et-impact-dans-les-projets-scolaires-erasmus/>

# Le formulaire pas à pas



Vous pouvez créer de 1 à 10 objectifs dans votre Plan Erasmus. Le nombre d'objectifs doit être pertinent et réaliste par rapport à la taille de votre structure et les ambitions du projet.

- Il faudra créer une section par objectif. Pour chaque objectif, il faut renseigner le titre, l'explication (c'est-à-dire comment cet objectif est en lien avec le contexte exposé dans la partie présentation), puis le calendrier : à quelle échéance pensez-vous réaliser cet objectif ? Et enfin la mesure des progrès: quels outils, quels indicateurs vont vous permettre d'évaluer l'atteinte de cet objectif ?
- Ces objectifs doivent être clairs précis, mesurables, concrets et en lien avec les besoins énoncés
- Il faut prévoir l'évaluation pour mesurer la progression dans l'atteinte des objectifs: au fur et à mesure, avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs
- Pour le secteur SCO et EFP, vous pouvez vous inspirer du guide Diffusion et impact dans les projets scolaires Erasmus+): <https://agence.erasmusplus.fr/publications/diffusion-et-impact-dans-les-projets-scolaires-erasmus/>

## Plan Erasmus - Objectifs (40/100) (partie 1)

	Objectif : un libellé clair	Lié aux besoins (cohérence)	Mesurable (indicateurs quanti simples et/ou qualitatifs)
Exemple Enseignement scolaire	<b>Améliorer l'enseignement par l'utilisation du numérique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contenus pédagogiques à améliorer avec utilisation des TICE</li> <li>- Accessibilité des supports</li> <li>- Développement du travail à distance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comparaison recours au numérique avant/après (nb d'outils)</li> <li>- Fréquence d'utilisation des outils</li> <li>- Evolution de la maîtrise des outils</li> </ul>
Exemple Education des adultes	<b>Développer les compétences techniques et relationnelles des bénévoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Profils très différents souvent autodidactes</li> <li>- Manque de légitimité ressenti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de compétences techniques sur le numérique</li> <li>- Prise de responsabilité dans l'association, une plus grande envie de faire</li> </ul>
Exemple Ens. et Form. Professionnels	<b>Favoriser l'insertion professionnelle des apprenants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de chômage des jeunes sortis du système scolaire élevé sur le territoire</li> <li>- Un besoin en compétences transversales utiles à la recherche d'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'insertion professionnelle au sortir de la formation</li> <li>- Ateliers de préparation à la recherche d'emploi</li> <li>- Etude d'impact contrefactuelle</li> </ul>



Un objectif doit être rédigé clairement avec un verbe d'action. Un objectif n'est pas une activité ou un moyen. Par exemple : envoyer des élèves en mobilité en Europe n'est pas un objectif, c'est une activité, un moyen pour atteindre un objectif.

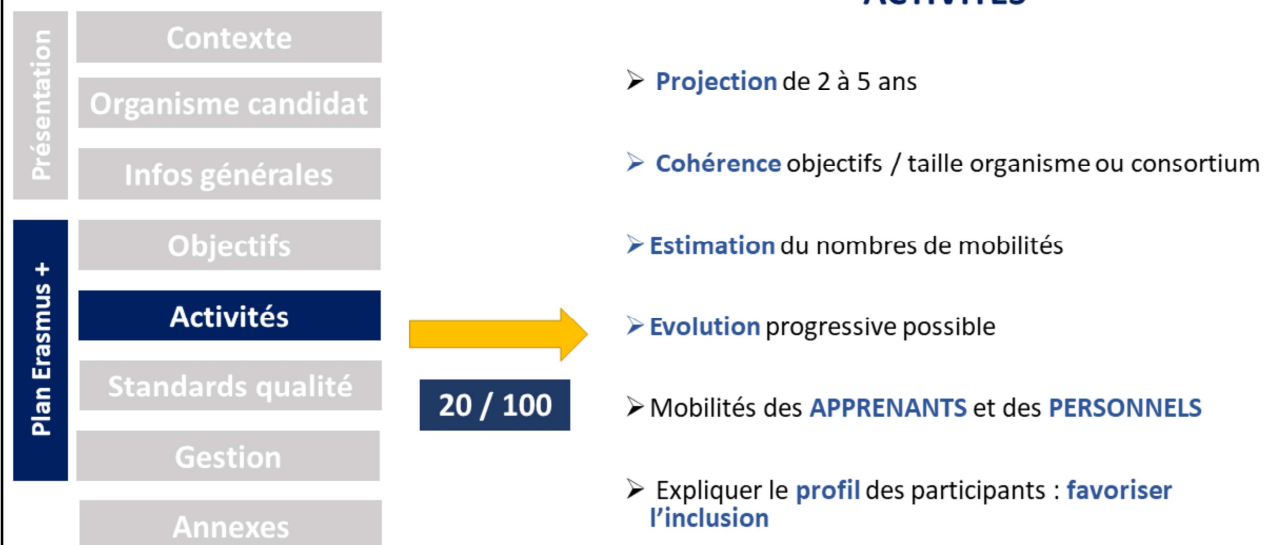
Développer les compétences linguistiques des élèves est un objectif. Et un des moyens/activités pour atteindre cet objectif c'est de proposer une mobilité Erasmus +.

Le candidat peut proposer différents types d'objectifs : des objectifs généraux, des objectifs pour un public donné ou des objectifs thématiques.

Comme vous le voyez à l'écran, voici quelques illustrations : il ne s'agit pas d'objectif type attendu nécessairement dans les candidatures.

## Le formulaire pas à pas

### ACTIVITÉS



Passons maintenant à la section Activités qui est évaluée sur 20 points : il vous est demandé de renseigner les activités prévues dans votre plan Erasmus, c'est-à-dire les mobilités.

Il faudra se projeter sur une durée de 2 ans minimum et de 5 ans maximum, en indiquant pour chaque année combien de mobilité de personnels et de mobilités d'apprenants seront organisées.

Il est attendu une **cohérence** du volume de mobilités en fonction de la taille de l'organisme (pour une accréditation à titre individuel) ou des organismes (consortium), de l'expérience, et des objectifs fixés.

Il s'agit d'une **estimation** de mobilités au moment de l'accréditation: le nombre exact sera à déterminer lors des demandes de financement l'année suivante. Vous pouvez prévoir différents types d'activités dans votre plan Erasmus, nous verrons les activités financées après.

Une montée en puissance au fur et à mesure est possible au fil des années

Il faudra ensuite décrire le profil des participants que vous prévoyez d'impliquer, et en particulier d'indiquer si et comment vous prévoyez d'impliquer des publics en difficulté et de favoriser l'inclusion.

Il est important de bien cerner le sens de « **Favoriser l'inclusion** »: ces public en difficulté doivent être la cible du projet. Les moyens mis en place et activités seront adaptés aux besoins spécifiques de ces publics.

## Les personnels

TOUS les personnels



Enseignants, formateurs, éducateurs,  
accompagnants, aidants familiaux

Direction

Personnels de gestion, administratifs

Personnels techniques, services support

Responsables de formation, d'orientation,  
d'éducation



Lorsque l'on parle de personnels, on parle bien de TOUS les personnels qui travaillent dans la ou les structures qui vont candidater à l'accréditation: aussi bien des enseignants, pas uniquement les profs de langues , formateurs, coordonnateurs ULIS, aidants familiaux, les directeurs/directrices, le personnel de gestion, les agents administratifs, les personnels techniques, les responsables d' éducation ou d'orientation et bien d'autres.

La liste présentée ici n'est pas exhaustive.

## Activités pour les personnels

### Secteurs SCO / ADULTES / EFP

**Réaliser une période d'observation en situation de travail** (2 à 60 jours)

**Assurer des missions d'enseignement ou de formation** (2 à 365 jours)

**Suivre un cours ou une formation** (2 à 30 jours)

**Réaliser une visite préparatoire** (*dispositif de soutien en amont*)

**Accueillir un expert pour qu'il dispense une formation** (2 à 60 jours)

**Accueillir un enseignant ou éducateur en cours de formation** (10 à 365 jours)



Voici les activités possibles pour les personnels, elles sont communes aux 3 secteurs éducatifs.

## Exemples

Aller **observer** pendant 1 semaine l'utilisation du numérique dans diverses matières dans un établissement européen particulièrement expérimenté sur la thématique.



Partir à Venise en équipe interdisciplinaire pour **suivre un cours** « *Différentes méthodes d'approches pédagogiques de l'art dans le 1<sup>er</sup> degré* ».



**Accueillir** un formateur ou un chef d'entreprise étranger pour dispenser une formation dans un établissement français



Aller à la rencontre de démarches alternatives et développer des **aptitudes sociales**, un positionnement éthique renouvelé, pour mieux accompagner des **publics en précarité**



14/06/2021

ERASMUS+ 2021-2027 10.07.20



Voici quelques exemples d'activités de mobilités qui concernent les différents secteurs éducatifs :

Par exemple, les personnels peuvent partir **observer** pendant 1 semaine l'utilisation du numérique dans un établissement européen particulièrement expérimenté ou suivre une formation sur l'intégration de l'art dans les apprentissages dans le 1<sup>er</sup> degré.

Un lycée peut par exemple **accueillir** un formateur ou un chef d'entreprise étranger pour dispenser une formation dans son établissement.

Sur le secteur de l'éducation des adultes, les personnels peuvent partir par exemple développer des **aptitudes sociales**, un positionnement éthique renouvelé, pour mieux accompagner des **publics en précarité**.



## Activités pour les apprenants

### SCO

**Mobilité à des fins d'apprentissage :**  
→ **suivre des cours**  
dans un établissement scolaire  
→ **faire un stage**  
dans un organisme approprié

*Mobilité courte de 10 à 29 jours  
ou longue de 30 à 365 jours*

**Mobilité de groupe d'élèves**

*Mobilité de 2 à 30 jours*

### EFP

**Mobilité à des fins d'apprentissage :**  
→ **Séjour d'apprentissage, stages**  
chez un prestataire, dans une  
entreprise, organisation ou sur le  
marché du travail

*Mobilité courte de 10 à 89 jours  
ou longue de 90 à 365 jours (Erasmus Pro)*

**Mobilités à l'international dès 2021 !**

**Participation à des concours de métiers**

*Mobilité de 1 à 10 jours*

### Adultes

**Mobilité individuelle des apprenants adultes à des fins d'éducation et de formation:**  
→ **Séjour à l'étranger** au sein d'une  
organisation d'accueil avec un  
programme personnalisé  
d'apprentissage

*Mobilité de 2 à 30 jours*

**Mobilité de groupe d'apprenants**

*Mobilité de 2 à 30 jours*

- **Pour TOUS les apprenants**
- **Priorité aux publics de l'inclusion**



Voici les activités possibles pour les apprenants sur chaque secteur éducatif.

A noter : un groupe d'élèves ne signifie par forcément une classe entière.

Sachez qu'il est possible sur une même accréditation de prévoir une ou plusieurs des activités éligibles sur le secteur.

## Exemples

Partir avec sa classe à la **rencontre d'une autre classe en Europe** pour travailler ensemble sur une campagne de sensibilisation aux gestes éco-responsables à l'école



Partir avec une classe de BAC pro pour participer à des **olympiades de métiers** européennes



Envoyer un élève faire un **semestre de cours** dans un établissement européen



Organiser les **PFMP** dans des entreprises étrangères



Un **groupe de jeunes femmes** victimes de violence est accueillie par une association de quartier espagnole et aide les bénévoles à organiser une parade citoyenne.



Voici quelques exemples concrets des activités possibles pour les apprenants.

## Avec quels pays ?

RUP  
PTOM



### 33 pays participants

27 pays membres de l'UE +  
Norvège, Islande, Liechtenstein  
Macédoine du Nord  
Turquie  
Serbie

### + pays partenaires

Mobilités possibles uniquement  
sur l'EFP



Concernant les destinations : les mobilités peuvent s'effectuer vers 1 des 33 pays participants au programme (les 27 membres de l'UE + lire les autres).

Le reste du monde est considéré comme pays partenaire. Ils ne sont pas partie du programme. Nouveauté de ce programme, les mobilités de l'EFP s'ouvrent à l'international, il est donc désormais possible pour ce secteur d'organiser des mobilités vers ces pays dits « partenaires ». Attention cependant, les mobilités au titre d'une accréditation EFP doivent prévoir des mobilités européennes, les mobilités internationales doivent rester à la marge et ne représenter que 20% du budget total accordé.

Concernant le Royaume-Uni, suite au Brexit, il ne fait plus partie des pays participants au programme et devient partenaire. Il n'est donc pas possible d'organiser des mobilités vers ce pays, sauf sur le secteur de l'EFP dans le cadre de la mobilité dite « internationale ».

## Focus : la mobilité hybride

- Combiner **mobilités physiques** et **activités à distance**
- Utiliser des plateformes en ligne pour travailler ensemble avant, pendant et après les mobilités :



- Les durées minimales et maximales des activités ne s'appliquent qu'aux mobilités physiques



Le nouveau programme Erasmus+ 2021-2027 met en avant la notion de mobilité dite « hybride » c'est-à-dire une mobilité qui combine des activités pédagogiques à distance avant, pendant et/ou après les périodes de mobilités à l'étranger.

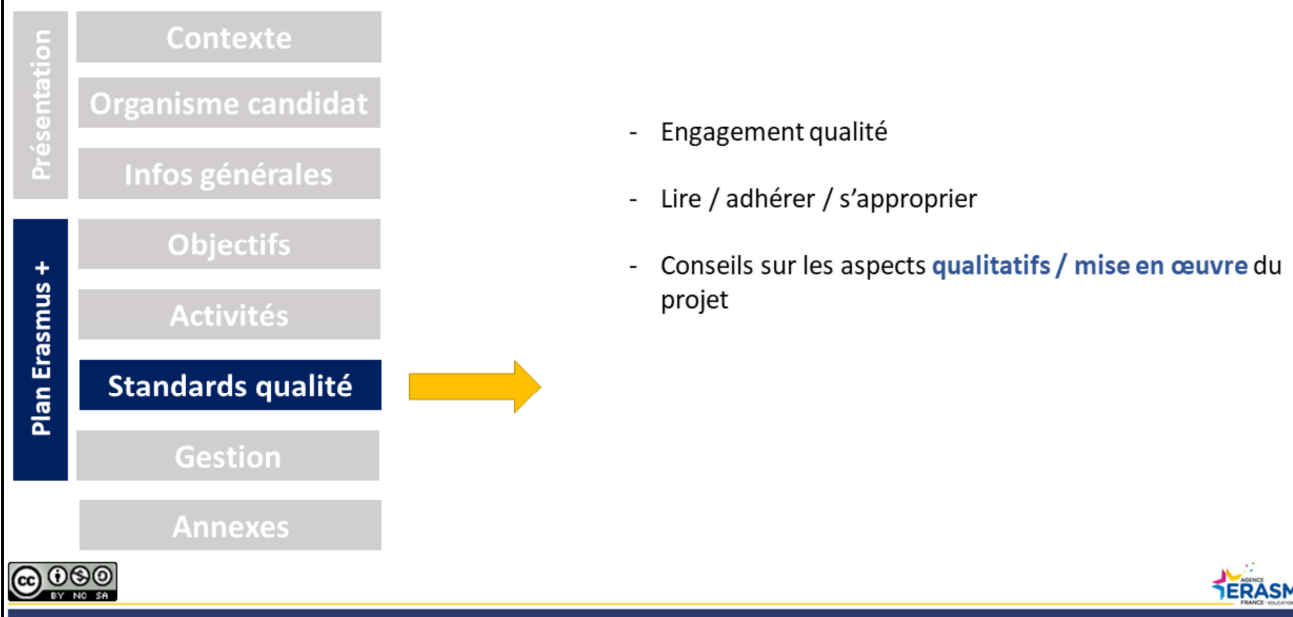
La coopération virtuelle et la complémentarité entre le travail en distanciel et en présentiel concourent au succès de vos projets Erasmus +. Cela répond à différents objectifs du programme à savoir l'éducation au numérique en encourageant vos apprenants et personnels à utiliser ces plateformes en ligne, l'inclusion en permettant aux élèves qui ne participent pas aux mobilités d'être tout de même partie prenante du projet.

Les porteurs de projets sont ainsi encouragés à utiliser des plateformes en ligne comme EPALÉ, eTwinning ou School Education Gateway (SEG) pour mener des projets « hybrides ». Ces plateformes qui offrent de nombreuses fonctionnalités permettent de travailler et d'échanger avec vos partenaires européens de manière sécurisée.

Sachez qu'une formation en ligne pour vous aider à planifier un projet « hybride » de qualité a été élaborée par l'équipe d'eTwinning (le BAN) et l'Agence Erasmus+. Nous vous invitons à la suivre. Pour y accéder, rendez-vous dans la section « Groupes » d'eTwinning live et chercher le groupe « Utilisation d'eTwinning dans les projets Erasmus + » ou via [ce lien](https://groups.etwinning.net/117322): <https://groups.etwinning.net/117322>

# Le formulaire pas à pas

## STANDARDS QUALITÉ



Passons maintenant à la rubrique STANDARDS QUALITE

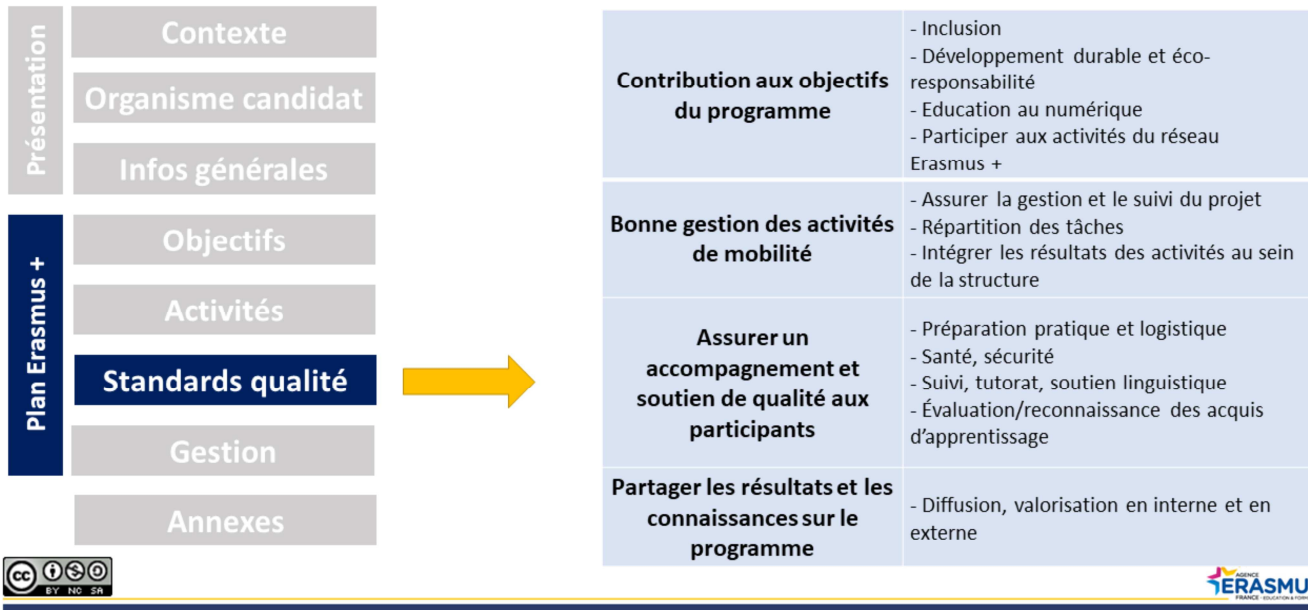
Les organismes qui mettent en œuvre des activités de mobilité doivent adhérer à un ensemble commun de standards de qualité Erasmus. Ces standards visent à garantir la bonne gestion administrative, pédagogique et financière du projet, ainsi qu'une bonne expérience de mobilité et une reconnaissance des acquis d'apprentissage pour tous les participants.

Ces standards sont rédigés dans le formulaire. Il est conseillé aux candidats de les lire attentivement et de les intégrer aux activités de suivi tout au long du projet. C'est aussi une mine importante de conseils pour mener un projet de qualité.

Sur cette section, rien n'est à rédiger: le candidat doit simplement confirmer son adhésion aux standards en cochant une case.

# Le formulaire pas à pas

## STANDARDS QUALITÉ









Les standards de qualité se déclinent en 4 parties :

- Contribution aux objectifs du programme qui sont l'inclusion, le développement durable, l'éducation numérique

# Le formulaire pas à pas

## GESTION

Présentation	Contexte	Partie I : Principes fondamentaux	
	Organisme candidat		► <b>Inclusion</b> : favoriser l'accès au programme aux personnes ayant le moins d'opportunités 
	Infos générales		► <b>Développement durable</b> : promouvoir un comportement responsable et durable 
Plan Erasmus +	Objectifs	► <b>Education numérique</b> : utilisation d'outils numériques, activités à distance 	
	Activités		
	Standards qualité		
	<b>Gestion</b>	<b>30 / 100</b>	► <b>Participation active au sein du réseau des organismes bénéficiaires de fonds Erasmus +</b> : soutenir le développement de l'espace européen de l'éducation, partager ses pratiques 
	Annexes		

Nous allons maintenant passer à la partie « Gestion » qui est évaluée sur 30 points. Dans cette partie il vous est demandé comment vous allez mettre en œuvre votre projet en répondant aux standards qualité. La première partie de la section « Gestion » est consacrée aux principes fondamentaux: comment allez vous répondre aux 4 priorités du programme ?

En ce qui concerne le premier volet, **l'inclusion**, il s'agit de garantir des conditions justes et équitables à tous les participants. Il est important d'adapter le projet aux besoins spécifiques et penser à un mettre en place accompagnement renforcé à la mobilité (avant/pendant/après)

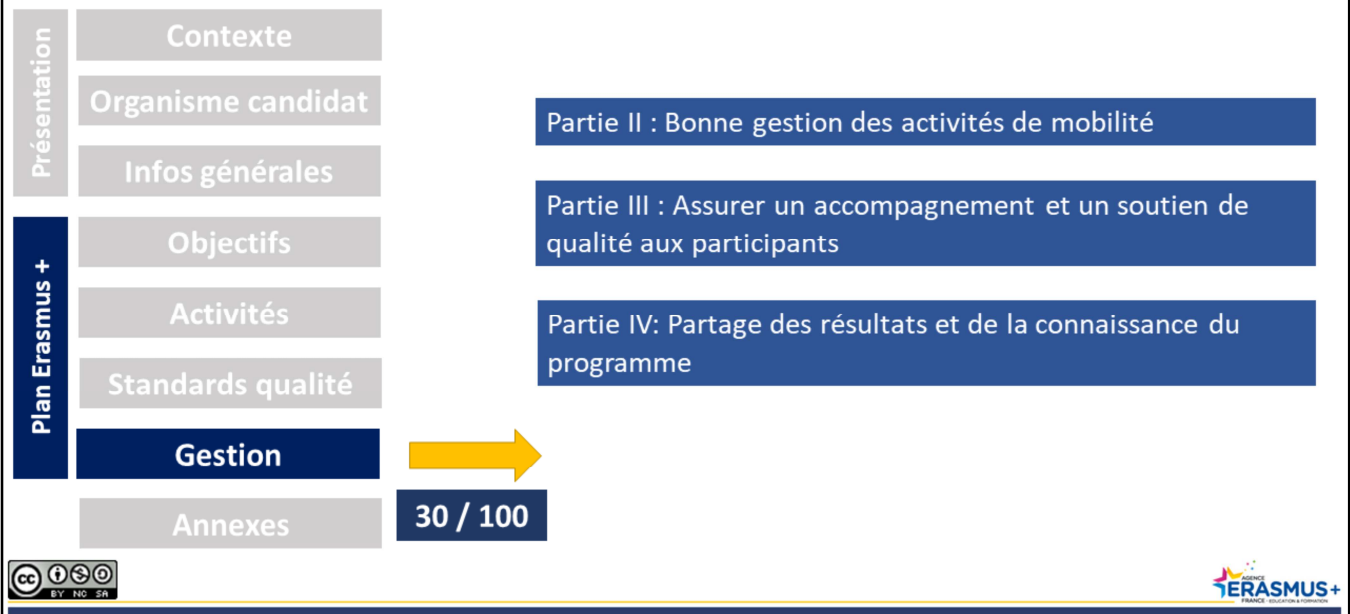
Concernant l'objectif sur le **développement durable et éco-responsabilité**, les actions peuvent couvrir des activités plus larges que l'utilisation de transports verts pour la mobilité. Cela peut aussi être la manière de gérer le projet comme les impressions papiers, les éco-gestes lors de la mobilité. Aussi, un label de l'établissement déjà obtenu qui atteste de pratiques respectueuses de l'environnement peut être mis en évidence dans cette partie comme le label E3D...

Nous passons au 3<sup>ème</sup> principe fondamental : **l'éducation au numérique**. L'objectif est de développer des outils et des méthodes d'apprentissage à distance qui viennent compléter la mobilité physique. C'est un des axes forts du programme : la mise en place des mobilités hybrides. Vous avez à disposition un certains nombres d'outils qui permettent de développer l'apprentissage au numérique. e-Twinning, School Education Gateway, Europass, EPALE, OLS, (DIGCOMP (cadre européen des compétences numériques)

Dernier principe: **la participation active au sein du réseau des organismes bénéficiaires de fonds Erasmus**. Il s'agit de faire vivre son réseau Erasmus + à travers différentes actions possibles : envoyer mais aussi accueillir des bénéficiaires du programme, établir une relation pérenne avec ses partenaires FR et EU; candidater aux labels Euroscol ou label etwinning pour les consortiums, intégrer de nouveaux organismes partenaires FR ou encore constituer un réseau d'ambassadeurs de la mobilité.

# Le formulaire pas à pas

## GESTION




Passons maintenant aux 3 dernières parties de la candidature: Partie II la bonne gestion des activités de mobilité, III: Assurer un accompagnement et un soutien de qualité aux participants, IV: partage des résultats et de la connaissance du programme.



## Le formulaire pas à pas

### GESTION

Présentation	Contexte	➤ Un <b>comité de pilotage</b> pérenne	
	Organisme candidat		➤ Des <b>compétences de chacun des membres</b> mises à disposition du projet
	Infos générales		➤ Une <b>planification</b> et une <b>répartition</b> claires des tâches
Plan Erasmus +	Objectifs		➤ Une <b>coordination</b> régulière avec une fréquence adaptée
	Activités		➤ Un respect des <b>standards qualité</b> tout au long du projet avec des exemples
	Standards qualité		➤ Des outils pour <b>reconnaître et valoriser les acquis d'apprentissage</b>
	<b>Gestion</b>		➤ Prévoir la <b>diffusion</b> des résultats et <b>des impacts</b> des projets
Annexes	<b>30 / 100</b>		

Pour ces 3 sous rubriques, l'évaluateur doit percevoir qu'une véritable équipe est à la manœuvre pour piloter le projet, avec des compétences mobilisées pour la bonne marche du projet.

L'anticipation des tâches et la répartition des tâches doit être pensée avec une autorité hiérarchique pour superviser.

La coordination de l'équipe doit être régulière avec une fréquence adaptée.

Les standards qualité listés doivent être évidemment respectés par des exemples concrets.

Il sera bien sûr attendu que la diffusion et l'impact du projet soit pensée par des exemples précis.

## Grille d'évaluation

Critères		Descriptif	Points
Pertinence		Description de l' <b>organisme</b> et activités relevant du secteur Pour un consortium : le profil des <b>membres</b> Expérience et besoins du candidat	<b>10</b>
<b>Plan Erasmus +</b>	Objectifs	Présentation du (des) objectif(s) du Plan Erasmus + : - doivent répondre aux <b>besoins</b> de l'organisme (ou du consortium), des apprenants et/ou des personnels - objectifs concrets et réalistes - mesures appropriées pour évaluer l'atteinte des objectifs Analyse des documents stratégiques annexés le cas échéant	<b>40</b>
	Activités	<b>Estimation du nombre d'apprenants et/ou personnels concerné par une mobilité</b> Ce nombre doit être cohérent à la taille, à l'expérience et aux objectifs de l'organisme candidat Si prévu, estimation du nombre de participants ayant moins d'opportunités	<b>20</b>
	Gestion	<b>Adhésion aux standards qualité Erasmus + :</b> - Contribution aux objectifs du programme (inclusion, éducation au numérique, participation à une réseau européen de l'éducation... ) - <b>Bonne gestion</b> des activités de mobilité (coordination, répartition des tâches, ressources appropriées...) - Des mobilités de <b>qualité</b> : préparation, suivi, évaluation des acquis d'apprentissage - Diffusion et partage des résultats	<b>30</b>



- Note de sélection de **70/100**
- Obtenir la **moyenne à tous les critères**

Total : 100 pts



L'accréditation sera évaluée sur 100 points.

10 points seront accordés à la pertinence: le choix du secteur, l'expérience de l'organisme, la pertinence des partenaires dans le cas d'une candidature pour coordonner un consortium.

Le plan Erasmus + représente 90 points, répartis ainsi:

- 40 points pour la section objectifs : les objectifs énoncés sont-ils clairs, pertinents et mesurables?
- 20 points pour la partie activités qui correspond à l'estimation du nombre d'apprenants et de personnels concernés par une mobilité : est-ce que le nombre de participants et leur profil correspondent bien aux objectifs fixés?
- 30 points pour la partie « Gestion » : dans cette partie le candidat doit expliquer, pour chaque standard qualité, par qui et comment seront mises en œuvre les activités et la coordination du projet.

Pour être accrédité, le candidat doit obtenir au moins 70 sur 100 et la moyenne à tous les critères.

## Formulaire accréditation : remarques générales

### Avant de remplir le formulaire

- ✓ Prendre le temps de lire toutes les questions – pour toutes les personnes qui participent à la rédaction du formulaire
- ✓ Prêter attention au vocabulaire utilisé (par exemple apprenants / personnels)
- ✓ Lire attentivement les intitulés / consignes

### Pour construire les réponses

- ✓ Aller à l'essentiel, rester clair et concis
- ✓ Adapter les réponses à la structure
- ✓ Penser la stratégie d'ouverture à l'international en lien avec le projet d'établissement / organisme



Quelques principes de base que nous tenons à vous rappeler:

- Il est conseillé de prendre le temps de bien lire toutes les questions et les précisions qui les accompagnent : beaucoup d'éléments importants s'y retrouvent. Si plusieurs personnes se partagent la rédaction il est conseillé à toutes les personnes de prendre connaissance de l'ensemble du formulaire pour éviter les redites et le manque de cohérence entre les parties.
- Il faut aussi prêter une attention particulière au vocabulaire employé dans les questions (et dans les réponses) : par exemple, il est question de personnels et d'apprenants (qui sont des termes génériques dans le programme pour tous les secteurs).
- Pour la rédaction : le candidat doit aller à l'essentiel : les réponses doivent être claires et concises, et répondre à la question posée.
- Pour rappel, le formulaire est le même pour tous les secteurs et donc tous les types de structures, qu'il s'agisse d'une petite association ou d'une collectivité. Il faut faire en sorte que l'évaluateur comprenne bien le fonctionnement de la structure, de son organisation. Aussi, si le candidat utilise des sigles ou des abréviations, il devra les définir en début de formulaire.



## L'accréditation : modalités techniques



- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES

UNE AGENCE  
AU SERVICE DU  
PROGRAMME STAR  
DE L'EUROPE !

AGENCE ERASMUSPLUS.FR

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Erasmus+

## Modalités techniques

Une accréditation n'est pas une  
demande de financement

Comme on l'a vu auparavant, l'accréditation est un ticket d'entrée valable jusqu'en 2027. De façon très simplifiée, vous devrez dans un 2<sup>ème</sup> temps demander vos financements qui sont garantis pour l'année qui suit, et ainsi de suite chaque année si vous le souhaitez.

## Modalités techniques

Une accréditation n'est pas une  
demande de financement

Candidature à titre individuel ou en  
consortium

Sur la base du même formulaire, vous pouvez compléter une candidature d'accréditation pour votre propre structure / autrement appelée « **candidature à titre individuel** » ou en tant que coordonnateur de plusieurs structures / c'est-à-dire une **candidature en consortium**. Il vous suffit de sélectionner votre choix et le formulaire sera légèrement différent comme nous l'avons vu. Voyons plus en détail ces 2 types de candidatures.

## Candidature individuelle ou en consortium

### A titre individuel

Une structure

### En consortium

1 structure coordonnatrice + **au moins** 1 structure partenaire appartenant  
TOUTES au même secteur et TOUTES FRANÇAISES

STRUCTURE  
COORDONNATRICE A



Structure membre B

Structure membre C

A titre individuel, on dépose pour en faire bénéficier les personnels et apprenants de sa propre structure.

Vous pouvez aussi déposer une candidature en consortium pour faire bénéficier au moins une autre structure française.

Vous trouverez dans la présentation commentée des exemples pour chaque secteur éducatif.

## Candidature individuelle ou en consortium

### Exemple Enseignement Scolaire

#### A titre individuel

Une école primaire

#### En consortium

1 structure coordonnatrice + **au moins** 1 structure partenaire appartenant  
TOUTES au même secteur et TOUTES FRANCAISES

Un lycée A



Un collège B

Un collège C

Exemple enseignement scolaire



# Candidature individuelle ou en consortium

## Exemple Enseignement et Formation Professionnels

### A titre individuel

Un CFA

### En consortium

1 structure coordonnatrice + **au moins** 1 structure partenaire appartenant  
TOUTES au même secteur et TOUTES FRANCAISES

Lycée des métiers A



Un lycée des métiers B

La SEGPA d'un collège C

Exemple sur le secteur de l'EFP

# Candidature individuelle ou en consortium

## Exemple Education des Adultes

### A titre individuel

Un centre social

### Multi-bénéficiaires= consortium

1 structure coordonnatrice + **au moins** 1 structure partenaire appartenant  
TOUTES au même secteur et TOUTES FRANCAISES

Une intercommunalité



Un tiers lieu

Un office de tourisme

Exemple Education des adultes

## Modalités techniques

Une accréditation n'est pas une  
demande de financement

Candidature à titre individuel ou en  
consortium

1 accréditation par secteur

1 organisme doit déposer 1 demande d'accréditation pour un secteur spécifique.  
Qu'est ce que cela signifie? Par exemple si vous êtes une école primaire, vous demanderez une accréditation sur le secteur de l'enseignement scolaire.

## 2 accréditations nécessaires



Accréditation secteur scolaire



Elèves et personnels

Accréditation secteur  
Enseignement et formation  
professionnels



Elèves et personnels

Mais si vous êtes un lycée polyvalent qui souhaite faire partir aussi bien les personnels et élèves de la voie générale que les personnels et élèves de la voie professionnelle, il faudra que votre établissement dépose deux accréditations une sur le secteur enseignement scolaire et une autre sur le secteur EFP.

## Modalités techniques

Une accréditation n'est pas une  
demande de financement

Candidature à titre individuel ou en  
consortium

1 accréditation par secteur

Possibilité de bénéficier de deux  
projets action clé 1

Il est possible pour tout organisme de bénéficier de deux sources de financement sur l'action clé 1 sur un même secteur éducatif.

# Règles de financement

## Sur l'AC1, sur un même secteur éducatif

Je suis accrédité en mono-bénéficiaire

Financement n°1 via **mon accréditation**



Financement n°2 en étant **membre** d'un consortium accrédité

Je ne suis pas accrédité

Financement n°1 en étant **membre** d'un consortium accrédité A



Financement n°2 en étant **membre** d'un consortium accrédité B

Financement n°1 via un **projet de mobilité de courte durée**



Financement n°2 en étant **membre** d'un consortium accrédité



Ainsi,

- Si l'organisme est accrédité il peut participer en tant que membre à un autre consortium : par exemple une école peut être accréditée sur le secteur scolaire pour faire partir ses élèves et/ou ses personnels, tout en étant membre d'un consortium académique scolaire pour la mobilité des personnels
- Si un organisme n'est pas accrédité, il peut soit être membre de deux consortiums, ou alors être membre d'un consortium et être financé dans le cadre d'un projet de mobilité de courte durée sur le même secteur éducatif.

Remarque : si j'ai déposé un projet de mobilité de courte durée en mai 2021 et qu'il est validé, il est toutefois possible de déposer une accréditation en octobre 2021

## Pour résumer : les modalités de l'accréditation

- Un appel « Accréditation » **chaque année**
- Une seule accréditation valable pour **toute la durée du programme**
- L'accréditation est un **projet d'ouverture à l'international** mais **n'est pas une demande de financement** (la demande de financement simplifiée peut/ou pas avoir lieu chaque année)
- Une accréditation à demander **par secteur** et **uniquement par l'organisme coordonnateur** dans le cas d'un consortium
- Dans le cas d'un consortium: **aucun partenaire à renseigner** au moment de la candidature
- Tous les membres du **consortium** sont obligatoirement issus du **même pays** que le coordinateur
- Dans un projet européen d'échanges entre 2 structures, chaque structure dépose son projet de mobilité auprès de son agence nationale. Mais la réciprocité des mobilités n'est pas obligatoire !



L'accréditation est **valable jusqu'à la fin du programme une fois obtenue, d'où le symbole de sésame.**

Un appel « Accréditation » sera fait chaque année. La dépôt de candidature de la première session le 29 octobre pour cette première session.

**L'accréditation n'est pas une demande de financement** : la demande de financement simplifiée peut avoir lieu chaque année /ou pas selon les objectifs que vous vous fixez.

Une accréditation doit être demandée par **organisme et par secteur** ou pour un **organisme coordonnateur** dans le cas d'un consortium

Attention, dans un consortium, tous les membres doivent être **du même pays.**



## Calendrier et ressources



APPRENTIS  
SCOLAIRES  
ETUDIANTS  
FORMATEURS  
ADULTES





## Calendrier prévisionnel de l'accréditation

Mi-juin	19 octobre 2021	De novembre à janvier	Janvier Février 2022	1 <sup>er</sup> trimestre 2022	Eté 2022	Septembre 2022
<b>Accréditation ERASMUS + 2021-2022</b>						
Mise en ligne du formulaire	Dépôt de la candidature	Evaluation de la candidature	Résultat de la sélection	Dépôt du dossier de financement	Notification du montant accordé	Début du projet

AC120

AC121



## Se faire accompagner



### Délégations Académiques aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC)



Pour vous faire accompagner, les développeurs constituent un réseau de relais de l'agence Erasmus sur le territoire.

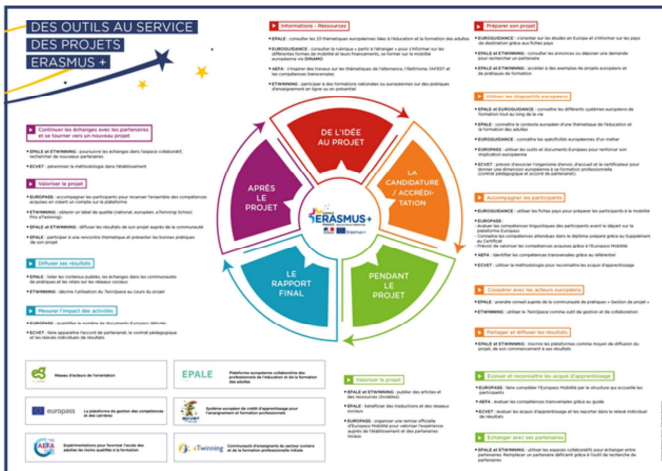
Les développeurs sont des personnes qui, par leur expérience et leurs missions, informent et conseillent les candidats à s'engager dans une démarche de projet et/ou de mobilité.

Ils peuvent également participer à l'accompagnement des porteurs de projets et/ou des bénéficiaires finaux.

Pour trouver votre développeur, vous pouvez choisir un ou plusieurs critères dans la liste afin d'affiner votre recherche: [Les développeurs Erasmus +:](https://monprojet.erasmusplus.fr/developpeur)  
<https://monprojet.erasmusplus.fr/developpeur>

Les DAREIC font partie de ces développeurs Erasmus. Ces sont des interlocuteurs privilégiés de l'agence. N'hésitez pas à contacter votre DAREIC d'académie, pour vous lancer dans le programme: [Liste des DAREIC](https://eduscol.education.fr/1100/adresses-des-dareics) : <https://eduscol.education.fr/1100/adresses-des-dareics>

# Des outils au service des projets Erasmus +



Sachez que la commission européenne propose un ensemble d'outils qui peuvent vous servir tout au long de votre projet. Une infographie, à gauche sur l'écran, reprend le cycle de vie d'un projet de l'idée du projet à sa clôture et détaille en quoi chaque outil (Europass Euro guidance, Epale eTwinning etc.) peut vous aider dans la recherche de partenaire, la reconnaissance des compétences etc.

Une vidéo est également disponible pour vous présenter ces outils.

[En savoir plus sur ces outils](https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/outils-experts-erasmus/) : <https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/outils-experts-erasmus/>

[Consulter la vidéo de présentation](https://www.youtube.com/watch?v=fGgU66mHvGc) : <https://www.youtube.com/watch?v=fGgU66mHvGc>

## Les incontournables



SchoolEducationGateway

La plateforme en ligne européenne pour l'enseignement scolaire



Parmi ces outils, nous pouvons en citer 3 incontournables pour vos secteurs éducatifs, qui vont servir dès le stade de la candidature : EPALE pour le secteur Education des Adultes et la Formation Professionnelle Continue, eTwinning, School Education Gateway pour les secteurs scolaire et la formation professionnelle initiale. Ces 3 plateformes en ligne vous permettent de collaborer et d'échanger des pratiques avec des collègues européens, de trouver des partenaires pour vous accueillir en mobilité ou encore pour trouver des cours pour l'activité « Cours et formation » des personnels.

Epale : <https://epale.ec.europa.eu/fr>

eTwinning : <https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>

School Education gateway : <https://www.schooleducationgateway.eu/fr/pub/index.htm>

# Mon projet Erasmus + : le site des candidats

**MON PROJET ERASMUS+** ERASMUS+ LA MOBILITÉ LES PARTENARIATS RÉSULTATS POUR VOUS AIDER

## MonProjetErasmus+

MonProjetErasmus+ apporte toutes les informations nécessaires pour déposer une demande de subvention Erasmus+ 2021-2027 pour un projet de mobilité ou un partenariat.

Vous trouverez ci-dessous les modalités pour déposer votre candidature par type de subvention, ainsi que les conseils pour une candidature de qualité.

Déjà bénéficiaire d'une subvention ? MonProjetErasmus+ vous suit tout au long de votre projet à travers les conseils et documents ressources accessibles sur la fiche bénéficiaire Erasmus+ correspondante.

**Qu'est-ce qu'Erasmus+ ?** **Vous voulez monter un projet Erasmus+ ?** **Vous êtes porteur de projet Erasmus+ ?**

### Actualités

**Portail pour les candidats et bénéficiaires**  
Un accès simplifié pour les candidats et bénéficiaires

La Commission européenne met à disposition des candidats et...

[Lire la suite...](#)

### Votre organisme souhaite participer au programme Erasmus+ 2021-2027 ?

Vous trouverez ci-dessous les opportunités de candidature par secteur éducatif.

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE    ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS    ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR    EDUCATION DES ADULTES



Toutes les ressources concernant l'accréditation se trouvent sur le site mon projet Erasmus +, le site dédié aux candidats et aux porteurs de projets Erasmus +. Nous allons naviguer ensemble sur ce site de référence: <https://monprojet.erasmusplus.fr/>

Vous avez des questions ?

**Ecrivez-nous !**



Enseignement et Formation Professionnels  
[promotion.formpro@agence-erasmus.fr](mailto:promotion.formpro@agence-erasmus.fr)

Enseignement scolaire  
[promotion.scolaire@agence-erasmus.fr](mailto:promotion.scolaire@agence-erasmus.fr)

Education des adultes  
[promotion.educadultes@agence-erasmus.fr](mailto:promotion.educadultes@agence-erasmus.fr)

**Session Questions/Réponses en septembre**  
(date à venir)



Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter via les adresses mail sectorielles:

Enseignement et Formation Professionnels  
[promotion.formpro@agence-erasmus.fr](mailto:promotion.formpro@agence-erasmus.fr)

Enseignement scolaire  
[promotion.scolaire@agence-erasmus.fr](mailto:promotion.scolaire@agence-erasmus.fr)

Education des adultes  
[promotion.educadultes@agence-erasmus.fr](mailto:promotion.educadultes@agence-erasmus.fr)

Nous organiserons courant septembre des temps de questions/ réponses pour vous accompagner dans la finalisation de votre candidature .